

L'écologie populaire face à l'urbanisme olympique

Chroniques d'un jardin ouvrier en lutte

Flaminia Paddeu

À Aubervilliers, les Jardins ouvriers des Vertus ont été en partie détruits dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques de Paris 2024. Flaminia Paddeu relate la mobilisation d'une partie des jardinier·es et défend la revendication d'un « droit à la terre en ville ».

Hiver 2021 à Aubervilliers. À l'arrière d'un chantier, entre des jardins et quelques vieux bâtiments, un groupe de jardinier·es et d'habitant·es muni·es de pancartes scande des slogans : « Rangez vos engins, laissez-nous les jardins ! », « Des potirons, pas du béton ! ». Ce jour-là, Grand Paris Aménagement est venu présenter un projet de piscine d'entraînement pour les Jeux olympiques de Paris 2024, qui nécessiterait la destruction de plusieurs parcelles des Jardins ouvriers des Vertus, créés en 1935 à l'initiative d'une association locale. Face à l'afflux de manifestant·es, et à la suite de leur intrusion dans la salle réservée pour l'occasion, la réunion est reportée.

C'est en Seine-Saint-Denis, l'un des départements français les plus défavorisés et densément urbanisés, que les Jeux olympiques de Paris 2024 auront principalement lieu. Si cet événement s'annonce inédit par l'ampleur des flux touristiques et des recettes économiques escomptés, il s'inscrit dans des transformations métropolitaines structurelles. À la suite de politiques de développement urbain, la Plaine de France accueille en effet depuis plusieurs décennies de nouveaux bureaux, logements et équipements. Censés agir comme un levier économique pour le département, ces aménagements sont contestés par des collectifs locaux qui critiquent un contexte de « dépossession démocratique » (Gintrac et Kloeckner 2019), la dégradation des conditions de vie des ancien·nes habitant·es et l'augmentation des inégalités environnementales (Canabate 2017).

Pour la plupart des acteurs de la production urbaine, les Jeux olympiques de 2024 sont en effet perçus comme une opportunité unique pour construire et financer des équipements (Decker 2022). Malgré les déclarations de candidature « écologiquement responsable », élus, aménageurs, promoteurs et investisseurs s'insèrent dans le modèle de l'urbanisme olympique. Cette forme d'urbanisme dérogoire s'ancre dans les logiques métropolitaines et économiques des méga-événements, en mobilisant acteurs locaux, nationaux et internationaux derrière un agenda commun censé jouer un rôle d'accélérateur de grands projets urbains (Roult et Lefebvre 2010).

Dans ce contexte où les méga-événements constituent, aux yeux des édiles, un moyen d'accroître le rayonnement, l'attractivité touristique et la croissance économique de leur territoire, les jardins ouvriers et familiaux apparaissent négligeables. Ils s'inscrivent en effet par contraste dans une forme d'écologie populaire (Billen 2023 ; Comby et Malier 2022), caractérisée par un mode de vie modeste, une autoproduction et un goût pour le dehors, la nature et l'agriculture. La valeur d'usage de ces espaces est généralement peu reconnue par les institutions, ce qui leur permet de les considérer comme des réserves foncières mobilisables pour des usages plus rémunérateurs.

Cet article s'appuie sur une enquête menée aux Jardins ouvriers des Vertus, reposant sur des entretiens avec des jardinier·es et une « participation observante » (Soulé 2007) de la mobilisation

de défense des jardins¹. Cette mobilisation inattendue a révélé la capacité d'une coalition d'acteurs à s'organiser pour défendre les espaces de subsistance et d'écologie populaire auxquels ils tiennent (Adam *et al.* 2023). Mais malgré une importante mobilisation, et même une victoire juridique, les parcelles ont finalement été détruites pour laisser place à la piscine. La justice a de fait reconnu la valeur écologique des jardins, mais après qu'ils ont été anéantis.

Alors que les Jeux olympiques débiteront dans quelques mois, cette issue révèle le pouvoir de l'urbanisme olympique à outrepasser le droit, au détriment de l'écologie populaire.

De la résignation à la mobilisation

En juin 2020, plusieurs jardinier·es apprennent que leurs parcelles doivent être détruites. Un parking qui jouxte les jardins a en effet été identifié par l'équipe municipale sortante – dirigée par Myriem Derkaoui (PC) – pour la construction d'un centre aquatique d'entraînement lors des Jeux olympiques. Son solarium est censé prendre place sur 4 000 m² de lopins de terre, appartenant à un espace cultivé de 7 hectares, situé entre une station de métro, le grand ensemble des Courtilières et les douves boisées du Fort d'Aubervilliers. L'EPIC (établissement public de caractère industriel et commercial) Grand Paris Aménagement, propriétaire des terrains et aménageur du site, promet de les reconstituer dans la commune adjacente de Pantin. Aux Vertus, des jardinier·es inquiet·es se tournent d'abord vers la nouvelle maire d'Aubervilliers, Karine Franclet (UDI) : celle-ci défend le projet en mettant en avant le manque de piscines et la faible maîtrise de la natation des enfants et des jeunes de la commune. L'association gestionnaire des jardins, hostile à toute fronde, accepte le principe de la compensation environnementale : les parcelles détruites seront reconstruites ailleurs. La résignation est à l'ordre du jour : « Tu vois, là, sous mon jardin, ce sera les quais du métro », déplore un jardinier (entretien avec Pascal, mars 2021)².

Figure 1. Carte de localisation des Jardins ouvriers des Vertus à Aubervilliers



© Flaminia Paddeu, 2024.

- ¹ Je remercie les habitantes d'Aubervilliers avec qui j'ai mené les entretiens au printemps 2021, ainsi que les membres du Collectif de défense des Jardins ouvriers d'Aubervilliers et de la Coalition des jardins populaires en lutte, avec qui j'ai eu des échanges informels réguliers entre 2021 et 2024. Je remercie également Viviane Griveau-Genest pour ses remarques sur une première version de ce texte.
- ² Dans le souci de respecter l'anonymat des enquêté·es, leurs prénoms ont été modifiés dans cet article, en respectant les considérations de genre, d'âge, de classe et de race.

Les Jardins ouvriers des Vertus sont emblématiques d'une forme de jardinage populaire qui se développe en Europe depuis la fin du XIX^e siècle (Cabedoce et Pierson 1996). Aujourd'hui, ces jardins de banlieue font office d'espace social de subsistance. Ce sont des lieux structurés autour du travail agricole et de relations de voisinage fortes, où prédominent les catégories populaires et les personnes racisées, souvent âgées. À partir de savoir-faire souvent hérités de parcours migratoires, depuis les espaces ruraux vers les métropoles, les jardinier·es y cultivent des espèces appréciées au sein de leurs cultures alimentaires, comme le *choy sum* pour les Chinois, les christophines pour les personnes d'outre-mer ou les choux palmiers pour les Portugais. Un ménage qui cultive une parcelle de 250 m² a très peu besoin d'acheter des fruits et légumes grâce à un travail agricole chronophage, une saison étendue de jardinage, la culture de légumes de garde et des pratiques de conservation et de transformation. L'autoproduction permet par ailleurs d'accéder à des légumes avec peu ou pas de produits phytosanitaires, onéreux dans les circuits d'approvisionnement conventionnels. Les potagers sont également des espaces d'entraide et de sociabilité, autour de concours de jardinage, de barbecues et de parties de cartes.

Figure 2. Jardinage populaire aux Jardins ouvriers des Vertus



© Flaminia Paddeu 2021

Très productifs, les jardins ouvriers sont en revanche fréquemment marqués par un « déficit de mobilisation » (Robert-Bœuf 2019). Contrairement aux jardins partagés ou aux jardins d'occupation, qui se veulent visibles (Granchamp et Glatron 2021), ils occupent une place discrète dans l'espace public. Enquêtes d'utilité publique menées tambour battant, expropriations pour cause d'utilité publique, baux non renouvelés, puissants partenariats public-privé entre élus, investisseurs, aménageurs et promoteurs contribuent ainsi à faire disparaître des jardins populaires qui gênent de futurs projets urbains³. Mais aux Vertus, contre toute attente, la collaboration de l'association gestionnaire avec les aménageurs pousse un groupe de jardinier·es dissident·es à se rassembler pour faire entendre leur contestation. Un collectif de défense des Jardins ouvriers d'Aubervilliers voit ainsi le jour à la fin de l'été 2020, et entame un travail de mobilisation.

Défendre la pleine terre face au béton

La constitution du Collectif de défense s'explique pour partie par la modification récente de la sociologie des jardinier·es des Vertus. L'arrivée de nouveaux membres plus jeunes, appartenant aux

³ Voir les articles d'Emmanuel Clévenot, [Dans les quartiers populaires, les jardins familiaux disparaissent sous le béton](#), *Reporterre*, 9 décembre 2021, ou de Pierre-Yves Lerayer, [Au nord de Paris, un projet routier va saccager vignes et jardins familiaux](#), *Reporterre*, 9 octobre 2023.

franges diplômées des classes moyennes et politisées à gauche, reflète l'évolution de la composition sociologique de la commune. Au sein du Collectif s'agrègent donc différentes catégories sociales : des jardinier·es plus modestes et âgé·es ainsi que des jardinier·es issu·es des classes moyennes, nouvellement arrivé·es à la faveur de la pandémie de Covid-19. Ils et elles sont rapidement rejoint·es par des habitant·es d'Aubervilliers et des militant·es écologistes sensibles à leur cause (Extinction Rebellion, Youth for Climate, Alternatiba, Collectif pour le Triangle de Gonesse).

Leur action commence par la médiatisation de la menace olympique qui plane sur les potagers. Toutes les semaines, le Collectif anime des visites des jardins et profite de l'immersion dans cette « oasis » (entretien avec Khadidja, mars 2021) pour sensibiliser les visiteur·ses à l'importance de la préserver. Fort de ses contacts dans les médias et les réseaux de la culture parisiens, le Collectif fait venir des journalistes, publie des tribunes, crée un compte sur les réseaux sociaux et fait circuler une pétition qui réunit plus de 95 000 signatures. Dans ces documents, il met en avant la valeur patrimoniale des jardins, sa faune et sa flore exceptionnelles – le hérisson d'Europe et le grillon d'Italie – et son rôle vivrier. Il insiste sur son importance face aux injustices environnementales et au changement climatique : à Aubervilliers, la moyenne d'espaces verts par habitant est de 1,4 m², à mettre en rapport avec la recommandation de 10 m² émise par l'Organisation mondiale de la santé. Lors des canicules, de plus en plus fréquentes, les jardins réduisent significativement l'effet d'îlot de chaleur urbain. Le Collectif rejette ainsi en bloc le principe de la « compensation environnementale », arguant que des jardins cultivés et arborés quasiment centenaires ne se déplacent pas. La compensation implique une perte irrémédiable de biodiversité et de qualité du sol. D'autant que les nouveaux jardins prendraient place sur des espaces boisés et végétalisés, aboutissant *in fine* à un accroissement de l'artificialisation des sols.

Plusieurs rassemblements sont organisés par le Collectif, qui bénéficient d'une conjoncture favorable entre 2020 et 2021, liée à l'essor de collectifs autour des questions de subsistance, de jardinage populaire et de lutte contre l'artificialisation des terres (Brigades de solidarité populaire, Coalition des jardins populaires en lutte, Soulèvements de la Terre) et à la création de groupes qui contestent les Jeux olympiques de Paris (Comité de vigilance JO 2024, Saccage 2024). Le Collectif de défense se met ainsi en lien avec les collectifs d'autres sites impactés par les Jeux olympiques et d'autres jardins menacés par de grands projets urbains, par exemple à Besançon (Jardins des Vaïtes) ou à Dijon (Quartier Libre des Lentillères). En avril 2021, à l'occasion d'une journée de mobilisation écologique nationale, une grande manifestation en soutien aux jardins des Vertus rassemble plusieurs centaines de personnes.

Figure 3. Rassemblement lors d'une réunion tenue par Grand Paris Aménagement



© Flaminia Paddeu, 2021.

Il s'agit ainsi de faire pression sur les acteurs institutionnels qui soutiennent le projet et de porter d'autres récits. Des rencontres ont lieu et des courriers partent à destination de la mairie d'Aubervilliers, de Plaine Commune, du Département, de Grand Paris Aménagement, de la Préfecture et du Conseil régional, de la Ville de Paris, de la Présidence de la République et du Comité international olympique. Le Collectif bat en brèche l'idée que le centre aquatique permettrait d'augmenter l'accessibilité à la natation pour les habitant·es de la commune : selon son estimation l'entrée pour l'espace natation et fitness devrait coûter environ 16 euros, un prix exorbitant pour les classes populaires. Au sein du Collectif, si certain·es s'opposent plus généralement aux Jeux olympiques et à leur logique, d'autres contestent surtout le fait que le solarium nécessite la destruction des jardins. Il propose un contre-projet architectural : en déplaçant le solarium sur le toit de la piscine, les jardins pourraient être préservés. L'absence de réponse de la part des acteurs institutionnels sollicités va de pair avec la poursuite de la stratégie de la compensation et de l'avancée du chantier au pas de charge.

De son côté, l'association gestionnaire multiplie les dispositifs de contrôle de l'espace visant à dissuader les mobilisations : retrait de banderoles, fermeture à clé des jardins et appels au préfet. D'autres jardinier·es peinent à se positionner, comme ces anciens travailleurs du bâtiment qui ne se reconnaissent pas dans les luttes contre l'artificialisation. Ils oscillent entre distance avec le militantisme, foi dans le développement urbain et morosité liée à la perte des jardins. Aucune démarche n'aboutit et les pelleteuses commencent à s'activer. Au printemps 2021 le parking est grillagé, et les travaux commencent.

Face à ce constat d'urgence, le Collectif de défense des jardins s'engage à la fois dans des démarches juridiques et dans une stratégie de désobéissance civile, considérées comme complémentaires. Une « JAD » (jardins à défendre) naît à l'été 2021 : les potagers occupés se parent de banderoles, de tentes et de fortifications en paille, où sont organisés activités et repas collectifs. Le nom choisi convoque l'imaginaire de la ZAD (« zone à défendre » de Notre-Dame-des-Landes) et attire des militant·es de toute la France. Les occupant·es tiennent quatre mois avant d'être expulsé·es par les forces de l'ordre. En septembre 2021, un recours victorieux contre le permis de construire permet la suspension temporaire des travaux. Quelques mois plus tard, alors que ceux-ci ont repris, des militant·es s'enchaînent à une bétonnière pour empêcher qu'une dalle soit coulée à la place des jardins, avant d'être interpellé·es par la police le 2 février 2022. Dix-neuf jardins sont détruits, remplacés par un trou.

Figure 4. Les potagers occupés ou la « JAD » (jardins à défendre)



© Flaminia Paddeu, 2021.

Le droit à la terre en ville bafoué par l'urbanisme olympique

Ironie du sort, le 10 février 2022, soit une semaine après la destruction des potagers, la justice donne raison aux jardinier·es qui avaient contesté le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de Plaine Commune... La Cour a estimé que l'urbanisation de la frange ouest des jardins des Vertus portera atteinte à la préservation d'un noyau de biodiversité primaire et accroîtra les discontinuités écologiques existantes⁴. C'est bien la valeur écologique du site qui est retenue et non ses usages sociaux de subsistance : comme le rappelle une membre de la Coalition des jardins populaires en lutte, « au final, on se sert beaucoup du droit des espèces protégées car aucun droit ne protège les personnes qui jardinent » (entretien avec Audrey, mars 2023).

Pourtant, les travaux de la piscine se poursuivent encore pendant un mois, jusqu'à l'obtention de leur suspension à la suite d'une requête déposée par des membres du Collectif. En juillet 2022, la ville d'Aubervilliers annonce que le solarium ne se fera pas, mais que l'équipement olympique serait prêt pour 2024 : les jardins ont été détruits pour rien. À la rentrée, les personnes poursuivies pour entrave aux travaux publics sont relaxées.

Si la justice a finalement donné raison à la cause des jardins, l'urbanisme olympique a prévalu sur le droit au détriment de l'écologie populaire à plusieurs reprises. Élus, promoteurs et aménageurs ont entamé les travaux avec des permis de construire litigieux et grâce à un PLUI qui contrevient à la protection d'espaces reconnus pour leur qualité écologique. Le décalage entre la temporalité contrainte de la justice et la conduite à marche forcée du chantier a abouti à cette victoire à la Pyrrhus : les arbres ont été arrachés, les parcelles arasées, le béton coulé, inutilement. La destruction des potagers, malgré une victoire militante et juridique, révèle leur vulnérabilité foncière face à un urbanisme dérogatoire, qui est loin de se restreindre à l'urbanisme olympique et utilise l'urgence pour passer en force.

Par-delà la piscine, les jardins restent en effet menacés par un « écoquartier » et l'implantation d'une gare du Grand Paris Express. En février 2023, l'enquête publique a rendu un avis négatif à l'empiètement du projet de gare sur les terres jardinées. Elle estime notamment que la suppression d'un hectare de jardins est trop importante pour être compatible avec le Schéma directeur de la Région Île-de-France, et se montre défavorable à la compensation prévue. Reste à voir dans quelle mesure cette ressource juridique sera suffisante pour les protéger, au vu de la capacité des acteurs dominants de la production urbaine à outrepasser le droit en leur faveur.

Ce qui appelle une réflexion sur la nécessité de revendiquer un « droit à la terre en ville » (Paddeu 2021), conçu comme une forme d'actualisation du concept de droit à la ville de Lefebvre (1968) à l'aune des enjeux écologiques et climatiques contemporains, afin de protéger les espaces urbains de pleine terre face à l'artificialisation des sols. Entendu comme un droit fondamental et pérenne d'accès, d'appropriation et d'usage des espaces urbains non bâtis, il apporterait un contact avec la nature et la possibilité de culture vivrière. Il offrirait un moyen de renforcer les droits des jardinier·es et des habitant·es et de sauvegarder, voire d'étendre, les espaces de l'écologie populaire.

⁴ Voir la décision de la cour administrative d'appel de Paris du 10 février 2022 : <https://paris.cour-administrative-appel.fr/decisions-de-justice/dernieres-decisions/jo-2024-amenagement-du-site-du-fort-d-aubervilliers>, consulté le 1^{er} février 2024. La juridiction a enjoint le président de Plaine Commune à modifier le PLUI pour protéger la zone concernée, à remettre en état les jardins dans un délai de quatre mois.

Bibliographie

- Adam, M., Ernwein, M., Paddeu, F., Amandine, M., Arnoux, C. et Parreaux, M.-H. 2023. « La défense des jardins populaires, une lutte écologique des classes », in Collectif Asphalte, *Tenir la ville. Lutttes et résistances contre le capitalisme urbain*, Ronchin : Les Étaques.
- Billen, L. 2023. *L'Écologie ordinaire en quartiers populaires : une mise en regard des initiatives écologistes citoyennes dans trois quartiers classés en géographie prioritaire en France*, thèse de doctorat en géographie, Université Paris Nanterre.
- Cabedoce, B. et Pierson, P. 1996. *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers, 1896-1996*, Grâne : Créaphis.
- Canabate, A. 2017. *Comment saisir les inégalités environnementales ? Éléments de déchiffrement en Seine-Saint-Denis Les catégories mises à l'épreuve des vécus*, Fondation de l'écologie politique.
- Comby, J.-B. et Malier, H. 2022. « Les classes populaires et l'enjeu écologique : un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses », *Sociétés contemporaines*, n° 124, p. 37-66. URL : <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2021-4-page-37.htm>.
- Decker, M. 2022. « “Une tour pour les Jeux” : alliances et rapports de force entre élus et investisseurs en Seine-Saint-Denis », *Métropolitiques*. URL : <https://metropolitiques.eu/Une-tour-pour-les-Jeux-alliances-et-rapports-de-force-entre-elus-et.html>.
- Gintrac, C. et Kloeckner, L. 2019. « À cinq ans des Jeux, l'oubli de la Seine-Saint-Denis », *Métropolitiques*. URL : <https://metropolitiques.eu/A-cinq-ans-des-Jeux-l-oubli-de-la-Seine-Saint-Denis.html>.
- Granchamp, L. et Glatron, S. (dir.). 2021. *Militantismes et potagers*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.
- Lefebvre, H. 1968. *Le Droit à la ville*, Paris : Anthropos.
- Paddeu, F. 2021. *Sous les pavés, la terre. Agricultures urbaines et résistances dans les métropoles*, Paris : Éditions du Seuil.
- Robert-Boeuf, C. 2019. *Les Jardins collectifs : entre urbanisation de la campagne et agrarisation de la ville : mise en regard de l'Ile-de-France et de Kazan*, thèse de doctorat en géographie, Université Paris Nanterre.
- Roult, R. et Lefebvre, S. 2010. « Reconversion des héritages olympiques et rénovation de l'espace urbain : le cas des stades olympiques », *Géographie, économie, société*, vol. 12, n° 4, p. 367-391. URL : <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2010-4-page-367.htm>.
- Soulé, B. 2007. « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, vol. 27, n° 1, p. 127.

Flaminia Paddeu est maîtresse de conférences en géographie à l'Université Sorbonne Paris Nord et au laboratoire Pléiade (EA 7388), membre junior de l'Institut universitaire de France. Spécialiste des pratiques d'écologie populaire dans les métropoles en France et aux États-Unis, elle est l'autrice de *Sous les pavés la terre. Agricultures urbaines et résistances dans les métropoles* (Seuil, 2021). Elle a cofondé la revue *Urbanités*.

Pour citer cet article :

Flaminia Paddeu, « L'écologie populaire face à l'urbanisme olympique. Chroniques d'un jardin ouvrier en lutte », *Métropolitiques*, 28 mars 2024. URL : <https://metropolitiques.eu/L-ecologie-populaire-face-a-l-urbanisme-olympique.html>.
DOI : <https://doi.org/10.56698/metropolitiques.2020>.